

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE SAINT-PABU/LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2009**

Le **11 décembre 2009**, à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat, 3 rue de Kertanguy à SAINT-PABU (Finistère), sous la présidence de M. GUEGANTON Loïc

Date de la convocation : 2 décembre 2009

Présents : M. COTTEBRUNE Patrice, Vice-Président,

M. COROLLEUR Antoine, Conseiller Général,

MM. LESAGE Joël, ROUZIC Tugdual, représentants de Saint-Pabu,

M. FOURN Louis, représentant de Lampaul-Ploudalmézeau,

MM. BEGOC Jean-Yves, BEGOC Gildas, PIROCHE Jean-Noël, LAOT Jean, LE GARS Maurice,

MOREL Jean-Pierre, membres de la commission extra syndicale,

M. ZARAGOZA de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Excusés : M. FAUDOT Alan, représentant de Lampaul-Ploudalmézeau, MM. CADOUR Gwénaël,

ROUE Jean-Luc, membres de la commission extra syndicale, M. GOURLAY Stéphane, Service

DAREEN, Conseil Général du Finistère

Monsieur FOURN Louis a été élu secrétaire de séance

PRIX DE L'EAU EN 2010

Sur le rapport de Monsieur le Président, après discussion,

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité,

- Fixent le prix de l'eau 2010 comme suit :

➤ Abonnement sans consommation	65 €
➤ Consommation de 0 à 150 m ³	0.82 €
➤ Consommation de 151 à 250 m ³	0.65 €
➤ Consommation de plus de 250 m ³	0.54 €

- Acceptent les tarifs proposés ci-dessous :

Coût du branchement

➤ Branchement d'eau forfait 10 mètres	840 €
➤ Le mètre supplémentaire.....	46 €

Coût des travaux

➤ Tarif/heure.....	31 €
➤ Intervention (déplacement + 1 ^{ère} heure).....	51 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Déclaration d'utilité publique du captage de Poulloc'h

L'Arrêté préfectoral n° 2009-1732 du 13 novembre 2009

-autorise le prélèvement des eaux du captage de Poulloc'h situé sur la commune de Saint-Pabu et leur utilisation, par le SIE de St Pabu/Lampaul-Ploudalmézeau, pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine,

-déclare d'utilité publique au bénéfice du SIE de St Pabu/Lampaul-Ploudalmézeau :

-le prélèvement des eaux du captage de Poulloc'h pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine

-l'établissement des périmètres de protection dudit captage sur la commune de Saint-Pabu, ainsi que l'institution des servitudes afférentes

Le Président informe les membres au sujet du courrier du Préfet en date du 6 novembre 2009 et reçu le 16 novembre 2009 concernant le refus de l'implantation des légumineuses à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée B+.

Le Président fera un courrier au Préfet regrettant la non prise en compte d'une demande faite par les agriculteurs concernés par le captage, demande soutenue par le Président et le commissaire enquêteur.

Informations sur les travaux correspondants

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2009-1732 du 13 novembre 2009, le Président rappelle que cette DUP implique pour le SIE des travaux principalement sur le périmètre immédiat (clôture, fossé, cahier de visite...).

Travaux d'amélioration du réseau incendie Lampaul-Ploudalmézeau

Les poteaux incendie du lotissement de Kersquivit, de Kerveuz, du Hameau de Croaz ar Bleiz ayant un débit inférieur à 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar ne sont pas conformes.

Il est rappelé que le réseau incendie est financé par la commune et que seules les adaptations et modernisations du réseau qu'il est opportun de faire dans le même chantier sont à financer par le syndicat. La commune doit procéder à un examen avec le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 29) afin de définir précisément les besoins en matière de lutte contre l'incendie et d'envisager les éventuels travaux nécessaires.

Point budgétaire

Le Président informe le comité de la situation financière du moment.

Informations sur le futur mode de traitement de l'eau à la station de pompage

Le maerl des Glénans ne pourra plus être utilisé pour le traitement de l'eau. Une étude a été faite par la DDEA en collaboration avec la Lyonnaise des Eaux. Cette étude propose de remplacer le maerl par du calcaire terrestre « la béatite ».

Des travaux seront à réaliser à la station de pompage pour l'adapter à ce nouveau système de traitement.

Le Syndicat du Bas-Léon propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour tous les syndicats de son secteur concernés par cette adaptation. Le but est de mutualiser les appels d'offres, les travaux, afin de minimiser les coûts (à titre indicatif, l'augmentation prévue serait de 0,041 € du m³ pendant 10 ans pour tous les syndicats concernés s'ils s'engagent tous dans la démarche).

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical (une abstention, M. Cottebrune), décident de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux au Syndicat du Bas-Léon.

Informations sur les travaux de ravalement du château d'eau

Le Président propose de lancer un appel d'offres en 2010 concernant ces travaux.

Le Syndicat étudie en ce moment l'établissement du cahier des charges (avec éventuellement la création d'un motif de décoration).

Affaires diverses

Versement de l'indemnité annuelle de conseil au Trésorier d'un montant de 278.31 €.

Le Président, le Comité Syndical et le personnel, vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010



